La cotisation syndicale pour les membres actifs

Création : mardi 10 janvier 2017 15:44

Vu l'Art. 29 de la loi du 24 Mars 1999, le montant de la cotisation syndicale pour les membres actifs doit être adapté à partir du 1/1/2017 comme suit :

- € 156,00 (paiement annuel)
- € 13,00 (paiement mensuel)

Phoca PDF